

DÉCISION N° : 2008-MC-0273

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1217911

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

(Régime d'examen concerté)

Capital Agritech inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 19 février 2008.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 20 février 2008

Date du visa

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des
sociétés

/IL